

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT

N° 2021- 1773 /GNC

du 6 octobre 2021

Ampliations :

H-C	1
DTE	1
Intéressées	63
Archives	1

ARRETE

admettant des entreprises au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » durant les périodes de confinement

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 40/CP du 29 juin 2020 instituant des mesures de soutien aux secteurs durablement touchés par les conséquences économiques liées à la crise de la Covid-19 ;

Vu la délibération n° 129 du 11 février 2021 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2021-59D/GNC du 22 juillet 2021 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2021-8440/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-8442/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-8776/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la fin de fonctions de M. Samuel Hnepeune et la prise de fonctions de M. Vaimu'a Muliava en qualité de membre du gouvernement de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté 2021-8444/GNC-Pr du 22 juillet 2021 constatant la prise de fonctions de la vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2020-469/GNC du 23 mars 2021 fixant les modalités de versement de « l'allocation de soutien Covid-19 » durant la période de confinement ;

Vu l'arrêté conjoint modifié n° 2021-10512 du 6 septembre 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les demandes du 12 au 13, 15 au 27 septembre 2021 présentées par les entreprises concernées, pour bénéficier de « l'allocation de soutien Covid-19 » durant les périodes de confinement fixées par arrêtés,

Accusé de réception en préfecture
988-229880018-20211006-2021-1773GNC-AI
Date de télétransmission : 07/10/2021
Date de réception préfecture : 07/10/2021

ARRETE

Article 1^{er} : Le bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » est accordé aux entreprises qui subissent une baisse d'activité significative du fait qu'elles sont concernées par les arrêtés prévoyant les fermetures d'établissements durant les périodes de confinement allant du 7 septembre au 10 octobre 2021 inclus.

L'allocation est versée selon les modalités prévues aux articles 1^{er} à 9 de la délibération modifiée n° 40/CP du 29 juin 2020 susvisée.

Enseigne	Ridet	Secteur d'activité	Nombre de salariés concernés
SNC PRISME / DESIGUAL / LE STORE	1217595.001	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	6
NATURELLEMENT / ADOPT	1338227.001	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	1
SARL LOLA / LA FNAC	0508754.001	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	11
NOPAC	0379628.001	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	16
AS DE TREFLE	0061093.001	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	119
ESPACE IMPORT	1097765	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	63
SUN AND THE CITY	1340645.001	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	2
CHIC C CHOC	1057637.002	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	1
LE FISHING SHOP	1312081.001	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	3
CONFORT DU LOGIS	0205039.002	Commerce de détail de meubles	11
ALEA	1387901.001	Commerce de détail d'autres équipements du foyer	9
PACIFIC ENDURANCE	1374495.001	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	1
MUSE	1222132.001	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	5
HELIANTHE	0425124.001	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	3
LE PAPYRUS	0764407.001	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	2
LIPSTIK	1215631.001	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	1
BEBE ROI	1337914.002	Autres commerces de détail spécialisés divers	5
MINCIR SARL	1262344.001	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	1
LE VAL FLEURI	0221614.001	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé	1
CONFORINTER	0981142.001	Commerce de détail de meubles	6
DECORUM	1202449.001	Commerce de détail de meubles	2
ILOT BIJOUX	1155316.001	Autres commerces de détail spécialisés divers	2
SOUND CITY MUSIC	0202267.001	Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé	2
CALEDO LIVRES	0609941.001	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	1
CARLY	0577817.001	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	3
MOOD	0846287.001	Commerce de détail d'autres équipements du foyer	3
FASHIONISTA SARL	0806364.001	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	1
NEW CALEDONIA SHOP IMPORT	1482124.001	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	5
MAISON&CO	0479568.001	Commerce de détail de meubles	5

Accusé de réception en préfecture
1006-2021-1773 GNC-AI
Date de télétransmission : 07/10/2021
Date de réception préfecture : 07/10/2021

Enseigne	Ridet	Secteur d'activité	Nombre de salariés concernés
MAKE UP FOR EVER	1278191.001	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	2
SARL LMS	1148246.001	Autres commerces de détail spécialisés divers	3
SIPA	019281.006	Commerce de détail de meubles	8
REFLEX	1465921.001	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	2
UNIVERSAL STORE	1268440.001	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	2
NC TRAVEL	0833277.001	Activités de voyagistes	1
LOYALTY TOURS	1048800.001	Activités de voyagistes	1
OZONE SPORT	1352855.001	Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a.	4
ALI-BEN-EL-HADJ GERALD-PAUL	0206094.001	Transports routiers réguliers de voyageurs	3
SARL ABEH TRANSPORT EN COMMUN	0886341.001	Transports routiers réguliers de voyageurs	12
MGM TRANSPORT	1328467.001	Transports routiers réguliers de voyageurs	4
ENTREPRISE INDIVIDUELLE STEEVE PHAM	0508572.002	Transports routiers réguliers de voyageurs	8
PPV SARL	0331637.001	Transports routiers réguliers de voyageurs	3
TRANSBUS SARL	0673715.001	Transports routiers réguliers de voyageurs	3
GEANT SERVICES	0500892.001	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	2
SERVICES PLUS KENU-IN	1201003.001	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	3
SERVICE + DUCOS	1384387.001	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	3
AMARANTE LOCATION	1245117.001	Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers	3
STPC KARTPARC PACIFIC	0983379.001	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	6
LE COIN DU CUIR	0161273.002	Réparation de chaussures et d'articles en cuir	1
AUSTECH	0651018.001	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements industriels divers	10
ILOT VERT	0815886.001	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	2
GITE NEWEJIE	0227371.003	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	2
RELAIS DE KUBERKA	0296822.001	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	6
ATI RELAIS DE POINGAM	0605584.001	Hôtels et hébergement similaire	14
GITE KONIAMBO	1251644.001	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	2
ESCALE DE KONE	1265065.001	Hôtels et hébergement similaire	9
HOTEL GONDWANA	0195347.001	Hôtels et hébergement similaire	19
HOTEL KANUA TERA RELAIS DE PORT BOISE	0460287.001	Hôtels et hébergement similaire	8
HOTEL EVASION	0425884.002	Hôtels et hébergement similaire	13
HOTEL LE PASSIFLORE	0680306.001	Hôtels et hébergement similaire	6

Accusé de réception en préfecture
888-229880018-20211006-2021-17730NC-AI
Date de télétransmission : 07/10/2021
Date de réception préfecture : 07/10/2021

Enseigne	Ridet	Secteur d'activité	Nombre de salariés concernés
LES BULLES DE FARINO	1374818.001	Hôtels et hébergement similaire	3
LODGE TERRE DE SOLEIL	1422054.001	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	4
IGESA VILLAGE VACANCES	0126250.089	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	13

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressées et transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Le membre du gouvernement chargé du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle, de la politique du « bien vieillir », du handicap, de la recherche et de la mise en valeur des ressources naturelles,



Thierry SANTA

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie



Louis MAPOU

N.B. : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
988523826000062021-1075000-11
Date de télétransmission : 07/10/2021
Date de réception préfecture : 07/10/2021